



Service Affaires Administratives
Et Juridiques

☎ : 02.35.05.93.75

✉ : etatcivil@letrait.fr

Cadre réservée à l'administration (ne pas remplir) :

Date :

Heure :

Salle :

PARRAINAGE CIVIL

Date souhaitée le : / / à heures.....

(les parrainages sont célébrés uniquement le samedi, entre 10 h 00 et 12 h 00)

1. Renseignements relatifs à l'enfant :

Nom : Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

2. Renseignements relatifs aux parents :

Noms et Prénoms du PÈRE :

Adresse complète :

.....

Noms et Prénoms de la MÈRE :

Adresse complète :

.....

3. Renseignements relatifs aux protecteurs :

Noms et Prénoms du protecteur 1 :

Date de naissance :

Adresse complète :

.....

Noms et Prénoms du protecteur 2 :

Date de naissance :

Adresse complète :

.....

CÉLÉBRATION DU PARRAINAGE CIVIL AU TRAIT

De quoi s'agit-il ?

Le parrainage civil est un acte citoyen.

Il est destiné à faire entrer un enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs fondatrices de cette dernière : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ,

Ces principes constituent les fondements de la nation française, symbole d'unité et de cohésion.

Des protecteurs particuliers sont désignés par les parents de l'enfant. Ils prennent l'engagement moral consigné devant l'Officier de l'état civil d'aider l'enfant dans toute la mesure de leurs forces et de leurs moyens et de lui servir de guide moral en lui inculquant les principes d'humanité, de fraternité et de solidarité inscrits dans la Déclaration de l'Homme et du Citoyen.

Ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à inscrire le parrainage civil sur les registres de l'état civil.

Quelle est la valeur juridique du baptême civil ou parrainage civil ?

Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif et n'a donc aucune portée juridique.

En résumé, l'engagement que prennent les protecteurs particuliers de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a **qu'une valeur morale**. Il est donc conseillé que les protecteurs soient désignés tuteurs par voie testamentaire notariée ou sous-seing privé (article 398 du code civil).

Les conditions à remplir :

1. L'enfant parrainé doit être domicilié sur la commune du Trait ou bénéficier d'un lien avec cette dernière (domicile des parents, des grands-parents ou de son tuteur).
2. l'enfant parrainé doit être mineur. Pour les enfants de + de 13 ans exprimant le souhait d'être parrainé, un consentement écrit leur sera demandé.
3. Le nombre de protecteurs est fixé à 2, sans distinction de sexe, et âgés **d'au moins 18 ans dans l'année civile de la célébration du parrainage.**

Organisation de la cérémonie :

1. le parrainage civil est célébré uniquement le samedi matin entre 10 h 00 et 12 h 00.
2. le formulaire ci-joint est à remplir et à rapporter 1 mois avant la cérémonie.
3. **Pièces à fournir pour les parents :** présentation du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant, cartes d'identités des parents et justificatif de domicile sur la commune, jugement de divorce en cas de séparation des parents.
4. **Pièces à fournir pour les protecteurs :** copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Je(nous)soussigné(e)(ons) avoir pris connaissances du règlement et vouloir procéder au parrainage civil de l'enfant..... selon les modalités fixées par la commune du TRAIT.

Signature du père

Signature de la mère